

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE REVERMONT 71 (CCBR71)

ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 avril 2022

- Mr PARADIS débute la réunion en remerciant les membres présents.
- Mr FICHET remercie la présence de la presse, de Mr BUGAUT (conseil de développement) et de Mr EDOT, conseiller financier. Il présente également les excuses de Mme CHEVALIER (pouvoir à Mr FULPIN, Mme SAVOY (pouvoir à Mr COULON), Mme ESTELA (pouvoir à Mme ROBELIN) et de Mme JALLEY (pouvoir à Mr JACQUARD).
- Mr FICHET propose Mr VILAIN comme secrétaire de séance: proposition adoptée par l'assemblée.
- Approbation du compte rendu de l'assemblée du 17/02/2022 : adoption à l'unanimité

INFORMATIONS – COMPTES RENDUS DIVERS :

- OPAH : Le bureau d'études SOLIHA a débuté sa mission sur le territoire de la communauté en allant expliquer le dispositif prévu dans les communes. L'objectif est de signer avec les représentants de l'Etat la convention fin 2022.
- Personnel : Il est présenté aux délégués les récents mouvements du personnel (temps partiel thérapeutique, arrêt maladie, accident du travail, congé parental).
- Construction bâtiment opération petite enfance : Les travaux de terrassement sont terminés sur le site de Saint Germain du Bois et de Thurey. Le gros œuvre va pouvoir ainsi démarrer.
- Centre de loisirs : Mme ROBELIN fait état du compte rendu de la réunion de la commission ALSH REP du 15 mars 2022.
- Voirie : Le planning des visites des communes a été envoyé dans les mairies. La commande d'enrobé a été livré. Il est rappelé que le coût des travaux sera impacté par la hausse du cours du pétrole. Une nouvelle adresse mail a été créée pour répondre spécifiquement aux besoins de la compétence voirie.

QUESTIONS A TRAITER :

- Désignation délégués au sein de l'EPAGE : A compter du 01/07/2022, l'EPAGE exercera la compétence GEMAPI pour le compte de ses membres. La CCB71 doit désigner ses futurs représentants au sein du comité syndical de l'EPAGE. Il convient d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.
 - o Vote des délégués titulaires : 3 Candidats se présentent, à savoir, Me BECLERE, Mr FICHET et Mr SIMONIN. Après un premier tour à bulletin secret, Mr BECLERE obtient 17 voix, Mr FICHET 16 voix et Mr SIMONIN 33 voix. Mr SIMONIN est élu au premier tour. Il convient de procéder à un second tour pour élire le deuxième délégué titulaire. Après un vote à bulletin secret, Mr BECLERE obtient 18 voix et Mr FICHET 16 voix. Mr BECLERE est élu au deuxième tour.

- Vote des délégués suppléants : Il est proposé à l'assemblée de nommer Mr FICHET et Mr GOYOT délégués suppléant. Proposition adopté à l'unanimité.
- Pépinière d'entreprise – ZA de la Chaigne : Une demande de location d'une cellule a été faite auprès de la communauté pour un démarrage de la location en juin/juillet 2022. Le montant du loyer sera de 392.15€ HT les 6 premiers mois et de 784.30 € HT par la suite. Des acquéreurs sont intéressés par une parcelle de 1ha. Le tarif de vente est de 3€/m².
- Fiscalité : Il est proposé d'appliquer les taux suivants pour la fiscalité 2022 :
 - Taxe Foncière Bâti : 6.1 %
 - Taxe Foncière Non Bâti : 13 %
 - Cotisation Foncières des Entreprises : 5.5 %
 - Fiscalité Zone : 21 %

Après avoir délibéré (21 voix pour, 6 contre et 7 abstentions), les budgets sont approuvés

- Emprunt : Afin d'assurer le financement de la construction des 4 bâtiments petite enfance, il est proposer de réaliser un emprunt de 300 000€. Il est présenté aux délégués la proposition du Crédit Agricole Centre Est pour une durée d'amortissement de 180 mois à un taux fixe de 1.76%. Les délégués acceptent cette proposition.
- Proposition de budget 2022 :

La proposition de budget pour l'année 2022 est présentée aux délégués. La synthèse est résumée dans les tableaux suivant :

BUDGET GENERAL :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	INTITULE	DEPENSES BP	RECETTES BP
01	Service financier et fiscal	2 953 €	735 354 €
020	Administration générale	2 591 489 €	2 192 825 €
025	Aides aux associations	1 400 €	300 €
311	Ecole de musique	/	/
321	Bibliothèque	20 600 €	5 450 €
411	Gymnase	16 050 €	2 350 €
413	Piscine	16 800 €	3 400 €
421	Centre de loisir	6 600 €	4 900 €
522	RAM	31 600 €	30 000 €
61	Portage de repas	/	/
71	Villas d'hébergement	15 187 €	600 €
822	Voirie	451 400 €	178 900 €
	TOTAL	3 154 079 €	3 154 079 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	INTITULE	DEPENSES BP	RECETTES BP
01	Service financier et fiscal	410 149 €	2 226 817 €

020	Administration générale	1 375 843 €	45 725 €
025	Aides aux associations	7 075 €	4 000 €
311	Ecole de musique	3 250 €	/
321	Bibliothèque	57 015 €	2 600 €
411	Gymnase	48 455 €	16 890 €
413	Piscine	233 500 €	128 500 €
421	Centre de loisir	161 270 €	60 450 €
522	RAM	61 995 €	30 015 €
61	Portage de repas	112 460 €	85 000 €
71	Villas d'hébergement	68 389 €	55 100 €
822	Voirie	135 000 €	19 304 €
	TOTAL	2 674 401 €	2 674 401 €

ZA DE LA CHAIGNE

BP 2022	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	296 462 €	296 462 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	181 880 €	181 880 €

PEPINIERE D'ENTREPRISE - ZA DE LA CHAIGNE

BP 2022	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	163 457 €	163 457 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	138 880 €	138 880 €

ZA SAINT GERMAIN DU BOIS et MERVANS

BP 2022	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	191 407 €	191 407 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	161 726 €	161 726 €

CELLULES COMMERCIALES A MERVANS

BP 2022	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	184 639 €	184 639 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	63 941 €	63 941 €

Après avoir délibéré, les budgets sont approuvés

- Régie centre de loisirs : La directrice du centre de loisir étant en arrêt maladie, la trésorerie n'accepte pas d'avoir 2 modes de paiement (régie + titre). Il est donc proposé de supprimer la régie du centre de loisir pour ne faire que des paiements par titre. Cette proposition est adoptée par les délégués avec 2 abstentions.
- Personnel :
 - o Afin d'autoriser le recrutement de contractuels pour le remplacement d'agent sur des emplois permanents et non permanents, il est proposé de prendre une délibération autorisant le Président à effectuer ces recrutements. Les délégués acceptent à l'unanimité cette proposition.

- Piscine : Le personnel de la piscine peut être amené à travailler les dimanches et les jours fériés. Une indemnité horaire de 0.74€/Heure peut être mise en place. Les délégués acceptent à l'unanimité cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance

Nicolas VILAIN

